

**ARRÊTÉ DEP-2024-419 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- **Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 3 mai 2021 portant création et définition du brevet professionnel fleuriste ;
- **Vu** l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission du brevet professionnel fleuriste pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Francis SELLAM, Inspecteur de l'Education Nationale,

Vice-président :

Monsieur Ali AKKOU, professionnel,

Enseignants :

Madame Aude EMERY-MAUVIGNER

Madame Estelle DECHAMBENOIT

Madame Céline RODRIGUES

Monsieur Gary TAFFIN

Professionnels :

Madame Camille CHOURAQUI

Monsieur Nicolas LE ROUZIC

Madame Agnès POISSON

Monsieur Cédric EXARE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024



Frédéric MULLER